

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est devenue propriétaire de la maison de M. Roger LEMOY située 24, Grande Rue à LUDRES.

Deux logements sont encore occupés par MM. LOMEL James et NOEL René, et il y a lieu de percevoir les loyers depuis le 1er Octobre 1976. Ils étaient fixés par l'ancien propriétaire à 150 F. par mois pour M. LOMEL James et à 570 F par trimestre pour M. NOEL René.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à louer provisoirement les logements situés dans l'immeuble communal sis à LUDRES 24, Grande Rue à MM. LOMEL James et NOEL René.

Cette location prendra effet au 1er Octobre 1976.

Les loyers sont maintenus aux prix de 150 F. par mois pour M. LOMEL James et de 570 F. par trimestre pour M. NOEL René, et payables d'avance sur simple émission de titres de recettes.

MM. LOMEL James et NOEL René devront présenter une caution solvable.

Pendant toute la durée de la location faite à titre précaire et révoquant, les occupants temporaires des lieux ne pourront demander aucune réparation et aucun aménagement à la Commune propriétaire. Ils devront s'engager à quitter les lieux dès qu'ils y auront été invités par simple lettre.

Cet immeuble étant voué à la démolition, il ne sera pas établi de bail, mais une simple convention réglant les modalités d'occupation des logements.